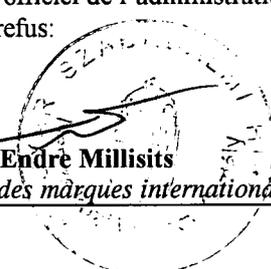


**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET
PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
REFUS CONFIRMATIF**

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5
de l'Arrangement de Madrid *et du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid*

I. Administration qui a prononcé le refus: Office Hongrois des Brevets 1370 Budapest, .Pf.552 Fax.n: (361) 3329 - 930	
II. No de l'enregistrement international 2003.10.20 faisant l'objet du refus: 824 406	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: MARINEX INTERNATIONAL Sp. z o.o.	
IV. Refus confirmatif	
V. Motifs du refus: Le motif du refus a été indiqué dans le refus de 2005.05.12	
VI. Articles de la loi nationale applicables en matière: 4/1/b	
VII. Refus pour les produits /services: / <u>05</u> <i>Acceptation</i> pour les produits /services: / <u>29</u>	
VIII. Recours contre le refus de protection: Délai de recours: 30 jours Le titulaire peut présenter un recours contre cette confirmation dans un délai de 30 jours à compter de la date de la réception du refus confirmatif. Le recours devra être adressé au Tribunal Métropolitain - via l'Office hongrois des brevets - par l'intermédiaire d'un mandataire local. En l'absence d'un tel recours l'Office hongrois des brevets prend une décision définitive selon de faits.	
IX. Date à laquelle le refus a été prononcé: 2006.12.15 Takács Lászlóné	XI. Signature et sceau officiel de l'administration qui a prononcé le refus:  dr. Endre Millisits <i>chef de section des marques internationales</i>
X. Annexes: Extrait de la loi nationale	

OLDAL: 0